

Le 04/03/2020, à 19:02, VENT DE PANIQUE 56 - MOREAC- a écrit :

## Le conseil municipal de Régigny hostile au projet éolien de Moréac

L'association Vent de panique 56 ainsi que la SPPEF ont remercié les élus des différentes communes pour leur écoute et leur prise en compte de la qualité de vie des populations rurales.

**Le conseil municipal de Régigny s'est prononcé contre le projet éolien de Moréac, ce vendredi 28 février. Il dénonce l'impact acoustique et visuel des deux éoliennes.**



Le conseil municipal de Régigny s'est prononcé, vendredi 28 février, contre le projet éolien de Kervelin à Moréac, suivant l'avis des communes de Moréac, Evellys, Crédin, Plumelin et Radenac en disant non au projet de deux machines géantes à implanter en zone habitée, au regard de l'impact acoustique notifié dans un avis défavorable de l'Agence régional de santé. « L'avis des communes s'ajoutera au rapport du commissaire enquêteur. C'est un élément important pour la décision d'autorisation ou de rejet du préfet », prévient le président de Vent de panique 56, Noël Le Breton, présent lors du conseil réginois, au côté d'une vingtaine de riverains de Moréac et d'Evellys venus soutenir un habitant du hameau de Lalleman, en Régigny, demeurant à moins d'un kilomètre du projet éolien. **À lire sur le sujet** Les élus de Crédin votent contre le projet éolien de Moréac

Mobilisé au côté de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France, Vent de Panique 56, par la voix de son président, regrette « le cavalier seul » d'Enercon, société souhaitant construire le parc éolien. « On ne peut pas ignorer les riverains et l'environnement locale » conclu-t-il.